Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANCY - 5402 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 20/10/2026 - 9637 - 2023 B 01453 - 918 726 365 - A-Z COURTAGE

RYDGE
CONSEiL

Informations à la suite du bilan



CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)	1 872	1 872		622
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	7 212	6 992	220	1 947
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	1 471	598	873	757
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (III)	**10 555**	**9 462**	**1 093**	**3 327**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés	21 025		21 025	10 301
Autres créances				827
Charges constatées d'avance	770		770	273
Capital souscrit - appelé, non versé				
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	1 963		1 963	2 464
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	**23 758**		**23 758**	**13 865**
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)	**34 312**	**9 462**	**24 851**	**17 191**

A-Z COURTAGE
Société à responsabilité limitée au capital de 3 000 euros
Siège social : 171 rue de Newcastle – 54000 NANCY
918 726 365 RCS NANCY

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2025

DEUXIEME RÉSOLUTION

l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 9 004,59 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	9 004,59 euros
En apurement du solde du compte "report à nouveau débiteur" pour	1 299,53 euros
Au compte « réserve légale » pour	300,00 euros
Le solde au compte « autres réserves » pour	7 405,06 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

A-Z COURTAGE
Société à responsabilité limitée au capital de 3 000 euros
Siège social : 171 rue de Newcastle – 54000 NANCY
918 726 365 RCS NANCY

RAPPORT SPECIAL DE LA GÉRANCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Chers associés,

En application de l'article L. 223-19 du Code de commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

Nous vous indiquons que sont intervenues au titre de l'exercice écoulé plusieurs conventions visées à cet article dont les caractéristiques sont les suivantes :

Néant

Monsieur Nicolas Peltier
Gérant

Monsieur Julien Peltier
Gérant

A-Z COURTAGE
Société à responsabilité limitée au capital de 3 000 euros
Siège social : 171 rue de Newcastle – 54000 NANCY
918 726 365 RCS NANCY

RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026

Exercice clos le 31 décembre 2025

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2025 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

La situation de la Société à la date du 31 décembre 2025 apparaît dans l'état financier ci-dessous qui résume le bilan depuis l'exercice précédent.

Notre Société a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, un chiffre d'affaires total de 93 963 euros.

Nos charges d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 84 267 euros.

Notre résultat d'exploitation ressort ainsi à 10 365 euros.

Notre résultat financier est à néant.

Nous clôturons l'exercice avec un bénéfice 9 005 euros.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement particulier n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

A la date d'établissement du présent rapport, nous n'avons pas connaissance d'incertitudes significatives susceptibles de remettre en cause la continuité de l'exploitation.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 9 004,59 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	9 004,59 euros
En apurement du solde du compte "report à nouveau débiteur" pour	1 299,53 euros
Au compte « réserve légale » pour	300,00 euros
Le solde au compte « autres réserves » pour	7 405,06 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 10 705,06 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 223-19 du Code de commerce.

GÉRANCE ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Rémunération de la gérance

La rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé à chaque gérant s'est élevée à :
- 0 euros pour Monsieur Nicolas Peltier,
- 7 000 euros pour Monsieur Julien Peltier.

En outre, les cotisations sociales obligatoires et facultatives assises sur la rémunération de chaque gérant se sont élevées à :
- 904,00 euros pour Monsieur Nicolas Peltier,
- 3 122,00 euros pour Monsieur Julien Peltier.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Monsieur Nicolas Peltier
Gérant

Monsieur Julien Peltier
Gérant

A-Z COURTAGE
Société à responsabilité limitée au capital de 3 000 euros
Siège social : 171 rue de Newcastle – 54000 NANCY
918 726 365 RCS NANCY

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 30 juin,
A 14 heures,

Les associés de la société SARL A-Z Courtage, société à responsabilité limitée au capital de 3 000 euros, divisé en 100 parts de 30 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 171 rue de Newcastle à Nancy (54000), sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- Monsieur Nicolas Peltier, titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Julien Peltier, titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Nicolas Peltier, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Rémunération de la gérance,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025,
- Le rapport de gestion établi par la gérance,
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve successivement chacune des conventions mentionnées dans ce rapport.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé à chaque gérant, qui s'est élevée à :

- 0 euros pour Monsieur Nicolas Peltier,
- 7 000 euros pour Monsieur Julien Peltier.

En outre, l'Assemblée approuve la prise en charge par la Société des cotisations obligatoires et facultatives assises sur la rémunération de chaque gérant qui se sont élevées à :

- 904,00 euros pour Monsieur Nicolas Peltier,
- 3 122,00 euros pour Monsieur Julien Peltier.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants.

Monsieur Nicolas Peltier
Co-gérant



Monsieur Julien Peltier
Co-gérant

